

24 OCT. 2013

ARRIVÉE

Canton de  
Bordères/EchezEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL-----  
Commune d'IBOSSéance du 1<sup>er</sup> octobre 2013-----  
2013/069

**Présents :** Denis FEGNE ; Claude BONNEMAISON ; André GARRABOS ; Antoine PARDINA ; Serge ALMENDRO ; Daniel FROSSARD ; Jean-Louis SALLES ; Bernard JOUCLA ; Philippe SOULE-PERE ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE ; Yves CASSAGNET

**Absents excusés :** Danièle CAZENAIVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Louise BARROIS (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Jean-Louis PEYRAMALE (procuration à Yves CASSAGNET) ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Gisèle VINCENT

**Absents non excusés :** Jean-Paul TOUYA

**Elu secrétaire de séance :** Bernard JOUCLA

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES**

Monsieur le maire rappelle que la commune d'Ibos s'est engagée dans une politique de développement durable. Une démarche HQE a été entreprise pour la création de son pôle enfance ; une réflexion est en cours pour réduire sa consommation d'électricité liée à l'éclairage public ; elle entame des travaux sur le « zéro phyto à compter de début 2014 », son PLU tout récemment arrêté a fait l'objet d'une démarche volontaire avec une « approche environnementale de l'urbanisme ».

La commune poursuit ces actions dans le cadre des remplacements de sa flotte automobile pour laquelle elle veut mettre en place des véhicules qui n'émettent pas de CO2. Le choix se porte donc (pour remplacer un véhicule de type C15 utilitaire à moteur thermique au gasoil) sur l'achat d'un véhicule électrique. La mise en concurrence opérée par la collectivité lui fait porter son choix sur un Kangoo ZE dont le prix est de 17.700€ TTC.

La Région Midi-Pyrénées peut subventionner cet investissement.

Ainsi informé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention pour l'achat du véhicule électrique, il est précisé que si le choix de ce véhicule a été arrêté, la commune attendra l'instruction de sa demande de subvention par la Région avant de signer le bon de commande.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire


  
Denis FÉGNÉ

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission


en Préfecture le 24/10/2013

de la publication le 24/10/2013

IBOS,

Le 24/10/2013

Le Maire


  
Denis FÉGNÉ

DF